
APPENDICE 1. COMPTES DES PAYS AVEC LE FMI

INTRODUCTION

466. Le présent appendice décrit le traitement qu'il est recommandé d'appliquer aux comptes des pays avec le FMI dans les statistiques monétaires. Cette question mérite une attention particulière en raison de la spécificité des relations financières du FMI avec ses pays membres et des méthodes comptables spéciales que ceux-ci utilisent pour enregistrer leurs positions financières à l'égard du FMI.

467. Le FMI est une institution monétaire et financière intergouvernementale fondée sur la coopération. Ses politiques et activités sont régies par une charte constitutive dénommée Statuts. Le FMI se distingue des autres organisations intergouvernementales par l'ensemble des fonctions régulatrices, consultatives et financières qu'il exerce⁵¹.

468. Le FMI dispose d'une vaste réserve de ressources dans laquelle il peut puiser pour aider ses pays membres à corriger un déséquilibre temporaire de leur balance des paiements. Ces ressources, dont l'emploi doit nécessairement rester temporaire, proviennent des versements effectués par les pays membres au moment de leur admission ou lors du relèvement de leurs quotes-parts à l'issue des révisions périodiques de celles-ci. Le FMI peut les compléter temporairement en empruntant à ses pays membres.

469. Les ressources du FMI sont le plus souvent utilisées dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) entre le pays membre et le FMI. Dans pareils cas, le pays membre acquiert des ressources du FMI en achetant à celui-ci des DTS ou une monnaie librement utilisable à l'aide de sa propre monnaie. En règlement des obligations qu'il a ainsi contractées à l'égard du FMI, le pays lui rachète sa propre monnaie contre des DTS ou la monnaie d'un autre pays. Tous les comptes et opérations du FMI sont libellés en DTS.

470. À plusieurs reprises, le FMI a été la source de liquidités internationales additionnelles par la création et l'allocation de DTS à ses pays membres. Le DTS est un avoir de réserve qui peut être transféré entre pays

membres et autres détenteurs agréés, y compris le FMI. Celui-ci a par ailleurs plusieurs autres mécanismes financiers, dont la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), dénommée auparavant facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), dont le compte de fiducie est techniquement administré par le FMI en sa qualité de fiduciaire.

471. Les transactions et opérations financières du FMI s'effectuent par l'intermédiaire du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés. La plupart des transactions entre les pays membres et le FMI passent par le Compte des ressources générales, qui fait partie du Département général : encaissement des souscriptions de quote-part, achats et rachats, encaissement et remboursement de commissions, versement de la rémunération sur les créances sous forme de prêts des pays membres et des positions créditrices au FMI, et remboursement du principal des prêts accordés au FMI. Les actifs détenus au compte des ressources générales sont les monnaies des pays membres et les avoirs en DTS et en or du FMI. Le département des DTS enregistre toutes les transactions et opérations en DTS. Les comptes administrés sont juridiquement et financièrement distincts de tous les autres comptes du FMI. Il s'agit de ressources qui proviennent de contributions de pays membres et qui sont détenues par le FMI en vue du financement d'opérations conformes à ses Statuts, comme l'assistance financière et technique.

ENREGISTREMENT DES COMPTES AVEC LE FMI

472. Les principes de sectorisation, de classification des instruments financiers et d'évaluation que le présent manuel recommande d'adopter s'étendent aux comptes des pays avec le FMI. En conséquence, les positions en DTS de la banque centrale au FMI doivent être évaluées (en monnaie nationale) au taux de change du marché, et les actifs et passifs doivent être enregistrés sur une base brute. Toutes les opérations avec le FMI sont des opérations avec le reste du monde (c'est-à-dire avec des non-résidents).

473. La section ci-après décrit les méthodes suivies dans le cadre des statistiques monétaires lorsque tous les

⁵¹Pour de plus amples détails sur l'organisation et les opérations financières du FMI, voir la brochure 45-F du FMI intitulée «Organisation et opérations financières du FMI» (Washington, Fonds monétaire international, 1998).

COMPTES DES PAYS AVEC LE FMI

comptes avec le FMI sont retracés au compte de patrimoine de la banque centrale. Est ensuite examiné le traitement statistique des comptes des pays avec le FMI lorsqu'il s'agit de pays où la position au FMI et les opérations avec lui sont comptabilisés à la fois par la banque centrale et les administrations publiques.

PRÉSENTATION DE TOUS LES COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC LE FMI DANS LE COMPTE DE PATRIMOINE DE LA BANQUE CENTRALE

474. Dans la plupart des pays membres, la banque centrale est seule à effectuer des opérations avec le FMI. Dans ce cas, elle enregistre dans ses livres toutes les opérations du pays membre avec le FMI ainsi que les positions de celui-ci dans les divers comptes du FMI. Le compte de patrimoine de la banque centrale présente normalement les postes suivants :

À l'actif :

- Les *avoirs en DTS*, qui proviennent d'allocations effectuées par le FMI ou d'opérations avec celui-ci ou d'autres détenteurs agréés.
- Les *créances sur le FMI*, qui résultent 1) du versement par le pays de sa souscription en avoirs de réserve et en monnaie nationale et 2) de prêts au FMI.

Au passif :

- Les *dépôts du FMI* à la banque centrale du pays qui sont détenus aux comptes n° 1 et n° 2 du FMI et, dans certains cas, au compte de titres. Les soldes de ces comptes proviennent 1) du paiement par le pays de la fraction en monnaie nationale de sa souscription et 2) de ses achats au FMI, normalement de DTS ou d'une monnaie étrangère convertible, en échange de sa propre monnaie⁵². Ces achats s'effectuent par l'intermédiaire du Compte des ressources générales. Il peut s'agir de tirages sur la tranche de réserve du pays (voir ci-dessous) ou d'une utilisation de crédits du FMI au titre des divers mécanismes de l'institution, notamment des accords de confirmation et des accords élargis.

- Les *prêts reçus du FMI* par l'intermédiaire des comptes administrés par l'institution; les prêts au titre de la FRPC en sont le principal exemple.
- Les *allocations de DTS* que les pays membres reçoivent du FMI sans obligation de remboursement et qui sont enregistrées au compte de patrimoine de la banque centrale au poste des actions et autres participations et non à celui des passifs extérieurs.
- Les *réévaluations de change*, enregistrées elles aussi au poste des actions et autres participations, sont la contrepartie des variations, positives ou négatives, de toutes les positions susmentionnées à l'égard du FMI qui sont dues aux fluctuations du taux de change du marché entre la monnaie du pays membre et le DTS.

475. La position financière d'un pays au FMI peut aussi faire l'objet d'une présentation analytique centrée sur les composantes des actifs en compte au FMI qui sont considérés comme des avoirs de réserve, et sur celles des passifs en compte au FMI qui découlent de l'utilisation par le pays des crédits du FMI. Cette présentation, qui est illustrée au tableau 1, fait apparaître les positions suivantes :

- *Avoirs en DTS*. Ce poste peut être directement tiré du compte de patrimoine de la banque centrale.
- *Position dans la tranche de réserve au FMI*. La position dans la tranche de réserve au FMI est un avoir de réserve international qui donne au pays un droit de tirage (inconditionnel) automatique au FMI. Elle provient du versement par le pays de la fraction en devises de sa souscription et peut être accrue du fait de l'utilisation par le FMI de la monnaie du pays membre dans ses opérations avec d'autres pays⁵³. La position d'un pays dans la tranche de réserve est égale à sa quote-part *moins* les avoirs du FMI dans sa monnaie qui ne résultent pas d'une utilisation des crédits de l'institution par le pays. La fraction en monnaie nationale de la souscription du pays membre (environ les trois quarts du total de cette souscription) représente un actif extérieur de ce pays mais n'est pas considérée comme un avoir de réserve parce que celui-ci ne peut pas y accéder immédiatement pour financer ses paiements extérieurs. La position d'un pays dans la tranche de

⁵²Les soldes au compte n° 2 du FMI, qui peuvent servir à couvrir les frais administratifs encourus par un pays du fait de son adhésion au FMI, proviennent de transferts que le FMI effectue de son compte n° 1, à concurrence d'un dixième pour cent de la quote-part.

⁵³Par exemple, si, dans son recours aux ressources du FMI, le pays membre A achète la monnaie du pays B, les avoirs du FMI dans la monnaie de B diminuent et la position de B dans la tranche de réserve augmente d'autant. Cet accroissement traduit la possibilité que A demandera à B d'échanger sa monnaie contre des avoirs de réserve tels que le dollar E.U. ou le DTS.

réserve ne peut être directement tirée du compte de patrimoine sectoriel de la banque centrale; il faut disposer d'états comptables détaillés des opérations du pays avec le FMI pour cerner les composantes des avoirs du FMI dans la monnaie du pays qui sont nécessaires au calcul de cette position.

- *Prêts au FMI.* Ce poste peut être tiré directement du compte de patrimoine de la banque centrale.
- *Utilisation des crédits du FMI.* Est enregistré ici l'encours des achats du pays membre au FMI par l'intermédiaire du Compte des ressources générales, dont la contrepartie est une augmentation des engagements en monnaie nationale du pays envers le FMI. L'encours de ces achats est égal au total des achats moins celui des rachats, à l'exclusion des opérations sur la tranche de réserve. Il faut disposer d'états détaillés des opérations du pays avec le FMI pour cerner les composantes des avoirs du FMI dans la monnaie du pays qui résultent de son utilisation des crédits de l'institution.
- *Prêts du FMI.* Ce poste peut être tiré directement du compte de patrimoine de la banque centrale.

PRÉSENTATION DES COMPTES AVEC LE FMI DANS LES COMPTES DE PATRIMOINE DE LA BANQUE CENTRALE ET DU MINISTÈRE DES FINANCES

476. Dans un certain nombre de pays, les opérations avec le FMI ne sont pas toutes effectuées par la banque centrale. Dans la plupart des cas, le Ministère des finances traite avec le FMI sans intervention de la banque centrale. Le compte de patrimoine de celle-ci peut faire apparaître seulement les soldes minimaux des comptes n° 1 et n° 2 du FMI, alors que toutes les autres positions au FMI sont des actifs et passifs financiers des administrations publiques. Dans ce cas, la souscription de quote-part, les avoirs en DTS, les allocations de DTS et les soldes du compte de titres ne seraient pas enregistrés au compte de patrimoine de la banque centrale. Il convient de noter que, si la présentation comptable diffère de celle qui est adoptée dans la section précédente, la présentation analytique consolidée (illustrée au tableau 1) reste la même.

477. Nombre d'utilisateurs des statistiques monétaires jugent utile, aux fins de la programmation analytique et financière, de consolider toutes les positions du pays membre à l'égard du FMI. Cette pratique est souvent étendue aux émissions monétaires et aux opérations sur avoirs de réserve internationaux effectués par le Ministère

Actifs	Passifs
i) Avoirs en DTS	i) Utilisation des crédits du FMI
ii) Position dans la tranche de réserve	ii) Prêts du FMI
iii) Prêts au FMI	

des finances ou autres organismes extérieurs à la banque centrale. La version élargie qui en résulte du compte de patrimoine de la banque centrale est généralement dénommée compte des autorités monétaires.

478. La consolidation des comptes du pays avec le FMI au compte des autorités monétaires a pour effet d'accroître les actifs et passifs extérieurs bruts enregistrés à ce compte et permet de le relier directement aux variations des avoirs de réserve internationaux en compte au FMI et des engagements constituant des avoirs de réserve qui relèvent des statistiques de balance des paiements. En outre, elle donne lieu, au niveau des relations entre les autorités monétaires et l'administration centrale, à des écritures de contrepartie qui doivent être passées au compte des autorités monétaires pour assurer l'intégrité du système d'enregistrement en partie double. Par exemple, lorsque la quote-part d'un pays au FMI est transférée du compte de patrimoine du Ministère des finances au compte des autorités monétaires, celles-ci acquièrent un actif extérieur et un passif correspondant à l'égard de l'administration centrale. De même, lorsque les autorités monétaires acquièrent de l'administration centrale des passifs à l'égard du FMI sous la forme de soldes au compte de titres, elles obtiennent par la même occasion une créance correspondante sur l'administration centrale.

479. Pour passer les écritures de contrepartie découlant de la consolidation des positions du pays au compte des autorités monétaires, on peut opter pour un enregistrement net dans un compte d'actif distinct pour ce pays («compte de consolidation-FMI») parmi les composantes du crédit net aux administrations publiques ou dans une catégorie d'actifs séparée. Ce traitement rend compte explicitement du processus de consolidation. Dans ce cas, une opération des administrations publiques avec le FMI peut ou non entraîner des variations du crédit net à ces administrations, tel qu'il ressort du compte des autorités monétaires.

COMPTES DES PAYS AVEC LE FMI

480. Par exemple, lorsque le Ministère des finances vend des DTS au FMI pour acquérir des devises, le compte des autorités monétaires fait apparaître une réduction des avoirs en DTS et une augmentation des avoirs en devises. Les écritures de contrepartie passées au compte de consolidation-FMI s'annuleraient, c'est-à-dire que le crédit net aux administrations publiques resterait inchangé. Si les administrations publiques utilisent par la suite les devises obtenues dans cette transaction pour financer leur déficit budgétaire, le compte des autorités monétaires feraient apparaître une diminution des avoirs en devises et le compte de consolidation-FMI, une augmentation des créances nettes sur les administrations publiques.

481. De même, l'utilisation des crédits du FMI par le Ministère des finances se traduirait, au compte des autorités monétaires, par une augmentation des passifs extérieurs (variation du solde du compte de titres) et des avoirs en devises, et ne ferait pas varier les créances nettes sur les administrations publiques inscrites au compte de consolidation-FMI. Si celles-ci utilisent le produit d'un

achat au FMI pour financer leur déficit budgétaire, le compte de consolidation-FMI au compte des autorités monétaires ferait apparaître une augmentation du crédit net aux administrations publiques.

482. Pour établir un compte des autorités monétaires qui incorpore les positions des administrations publiques à l'égard du FMI, il faut éviter de procéder à des ajustements de valeur ou autres qui puissent fausser en particulier l'évaluation des créances nettes sur les administrations publiques au compte de consolidation-FMI. Les statisticiens sont encouragés à procéder à la consolidation des positions des administrations publiques à l'égard du FMI en s'appuyant sur les documents nationaux après s'être assurés de leur exhaustivité et de leur exactitude. La méthode consistant à calculer la position des administrations publiques au FMI en faisant la différence entre la position du pays membre inscrite dans les livres du FMI et sa position telle qu'elle ressort des livres de la banque centrale donne souvent lieu à des distorsions dans l'évaluation du crédit net aux administrations publiques enregistré au compte de consolidation-FMI.

APPENDICE 2. INSTITUTIONS FINANCIÈRES ISLAMIQUES⁵⁴

483. Les activités des institutions financières islamiques diffèrent de celles des institutions de dépôts commerciales classiques en ce sens qu'il leur est interdit de verser ou de prélever un taux d'intérêt prédéterminé sur leurs opérations financières⁵⁵. Cependant, le commerce et l'investissement à but lucratif sont acceptables et encouragés. Les institutions financières islamiques prennent part aux investissements, partagent profits et projets et perçoivent des commissions de service. Par exemple, elles offrent aux investisseurs ou déposants une participation à des dispositifs non dépourvus de risques, de même nature que les sociétés d'investissement à capital variable, au lieu d'un taux d'intérêt fixe sur leurs dépôts.

484. Plusieurs types spéciaux de comptes de dépôts et d'instruments financiers permettent aux institutions financières islamiques d'exercer certaines activités bancaires commerciales. En général, tout instrument à risque qui est représentatif d'un actif réel et dont le rendement varie en fonction de celui de l'actif est jugé conforme à la loi islamique. L'utilisation d'instruments financiers dont le rendement est fixé d'avance n'est pas permise, mais le partage des profits après coup selon une formule déterminée est acceptable. Certaines activités financières peuvent avoir un taux de rendement en quelque sorte prédéterminé, qui résulte, par exemple, de l'achat et de la revente de marchandises avec une marge commerciale, laquelle dépend de la concurrence ou des pratiques commerciales courantes.

485. Les fonctions des institutions financières islamiques sont doubles : garde des dépôts et participation avec leurs actionnaires et déposants à des opérations à but lucratif. Les facilités de dépôts à vue (dépôts *Amanah* ou *Qard-basan*) ont des fonctions analogues à celles des banques commerciales classiques, à savoir la garde des dépôts et les virements de fonds. Les dépôts *Amanah* ou *Qard-basan* ne sont pas rémunérés, et l'institution

financière est tenue de préserver la valeur nominale des dépôts. (Aux fins de l'élaboration des statistiques monétaires, les facilités de dépôts des institutions islamiques doivent être traitées de la même manière que celles des institutions de dépôts de nature traditionnelle.)

486. La fonction de participation des institutions financières islamiques présente à la fois les caractéristiques de l'intermédiation bancaire classique, des fonds communs de placement et des sociétés en commandite simple. Dans une large mesure, les institutions financières islamiques se comportent comme des intermédiaires traditionnels, en ce sens qu'elles émettent auprès du public des instruments assimilables à des dépôts pour mobiliser des fonds en vue de financer une activité commerciale. Ces instruments ainsi que les investissements des institutions financières doivent être conçus de manière à engendrer des possibilités de profits ou des risques de pertes aussi bien pour les institutions que pour les déposants. En conséquence, les investissements — un grand nombre d'entre eux sont négociables et connus sous le nom de «certificats de participation», «certificats de partage des profits et pertes (PPP)» et «certificats de placement» — ont des caractéristiques analogues à celles des parts de société ou de fonds commun de placement.

487. Une institution financière islamique qui joue le rôle d'intermédiaire peut agir en qualité de partenaire ou de prestataire de services dans une opération à but lucratif et, partant, revêt certaines des caractéristiques des fonds communs de placement, des sociétés de crédit-bail ou des courtiers. Comme les institutions financières islamiques, leurs actionnaires et leurs déposants sont tous parties prenantes à l'investissement, l'institution financière n'est pas en soi aussi exposée aux risques qu'un intermédiaire commercial ou financier traditionnel. En outre, par sa structure, le compte de patrimoine d'une institution financière islamique peut différer de celui des institutions de dépôts commerciales classiques. Par exemple, une institution financière islamique peut avoir une base de fonds propres plus large qu'une institution de dépôts commerciale; son portefeuille de crédits peut être concentré sur les instruments commerciaux à court terme, et la nature des stratégies et risques bancaires peut être différente.

⁵⁴Le présent appendice s'inspire de l'étude de Zubair Iqbal et Abbas Mirakhor, *Islamic Banking* (Washington, Fonds monétaire international, 1987).

⁵⁵L'«Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions» (AAOIFI) a fixé les règles de comptabilisation, de vérification des comptes et de gestion pour les institutions financières islamiques, et déterminé les préceptes de la Shariah et les principes déontologiques qui leur sont applicables. L'AAOIFI, créée en 1991 à Bahreïn, est une institution internationale sans but lucratif qui est autorégulatrice et autonome.

488. La pratique statistique courante consiste à classer les institutions financières islamiques dans le sous-secteur des *autres institutions de dépôts*. Il s'ensuit que les certificats de participation et autres formes de placement sont assimilés à des dépôts ordinaires aux fins de la communication des statistiques. La participation d'un grand nombre d'institutions financières islamiques à des systèmes de compensation bancaire et la concentration des activités de prêt sur le crédit commercial et export-import à court terme de nature traditionnelle sont des pratiques qui ont tendance à renforcer cette classification. Les institutions financières islamiques qui n'ont pas pour principale fonction d'accepter des dépôts font partie des autres sociétés financières. Celles qui investissent, en qualité de partenaires de longue durée, dans des entreprises sont assimilées à des fonds communs de placement, et leurs engagements envers le public doivent être considérés comme des titres de participation.

489. Des précisions sont fournies ci-après sur les sources de fonds des institutions financières islamiques.

- Les *dépôts Amanah et Qard-basan* sont des comptes de dépôt et de virement traditionnels non rémunérés. Les dépôts sont généralement considérés comme faisant partie des ressources de l'institution financière, mais celle-ci est tenue d'en garantir la valeur nominale.
 - Le *Mudarabah* est un contrat passé entre les investisseurs et une institution financière qui, en tant que commanditaire, fait une mise de fonds dans une opération commerciale rapportant à chaque partenaire une fraction convenue des profits qu'elle engendre. Il est possible d'être partie à un Mudarabah pour un investissement isolé, ou sur une base continue, l'institution financière y jouant alors le rôle de fiduciaire. Les investissements Mudarabah peuvent être d'une durée déterminée et prendre la forme d'instruments négociables (appelés certificats de placement ou certificats Mudarabah) et peuvent donc être assimilés à des titres de participation.
 - Les *certificats de participation* sont des instruments de placement à long terme qui donnent droit à une partie des profits de la société en question. Ces certificats doivent être classés parmi les dépôts s'ils sont considérés comme faisant partie des passifs de l'institution financière et non de ses capitaux permanents.
 - Les *certificats de partage des profits et pertes* et les *certificats de placement* sont des dépôts des investisseurs, tels que les certificats Mudabarah, qui sont assimilables à des parts de société et doivent être classés parmi les dépôts.
490. Ci-après est présentée la liste des principaux types de crédits fournis par les institutions financières islamiques.
- Les *crédits Qard-basan* sont des crédits exempts d'intérêts qui sont accordés à des personnes démunies ou à des fins d'aide sociale.
 - Le *Murabaha* est un contrat par lequel une institution financière achète des biens sur la demande d'un client, qui règle cette transaction par paiements à terme dont le montant est égal aux coûts plus la marge bénéficiaire convenue pour l'institution financière. Celle-ci s'occupe de payer le fournisseur et d'acquitter les frais de livraison (contre versement, par l'acheteur, de paiements à terme recouvrant les frais de livraison et une partie agréée de sa marge brute). Les Murabaha relèvent de la catégorie des crédits.
 - Le *Musharakah* est un contrat de partenariat entre une institution financière et une entreprise, par lequel l'apport du fonds de roulement incombe à l'institution financière. Le financement est assuré par la vente de titres de participation. Les Musharakah sont à classer dans la catégorie des crédits.
 - L'*Ijara Wa Iktina* ressemble à l'*Ijara*, à cela près que le preneur peut devenir propriétaire de l'actif moyennant des versements périodiques. L'*Ijara Wa Iktina* doit être considéré comme un crédit.
 - L'*Ijara* est un contrat de crédit-bail selon lequel une institution financière achète un bien d'équipement ou immobilier et le loue à une entreprise. L'institution financière peut soit louer le bien, soit recevoir une part des profits engendrés par son utilisation. Les *Ijara* doivent être considérés comme des crédits.
 - Le *Salaf* (parfois appelé *Salam*) est un accord à court terme selon lequel une institution financière paie d'avance la totalité de la somme demandée pour une livraison future d'une quantité de biens déterminée à une date fixée. Les *Salaf* sont à classer parmi les crédits.

- Les *Zakat* sont des fonds spéciaux qui sont détenus par les institutions financières islamiques, utilisés à des fins sociales et financés par des contributions des déposants. Les *Zakat* ne figurent pas parmi les sources de fonds des institutions financières.

491. Le système de classification des instruments financiers retenus dans le *SCN 1993* peut prévoir une subdivision faisant apparaître des catégories spéciales d'instruments financiers islamiques que les statisticiens pourraient utiliser pour classer séparément ce type d'instrument. Parmi ces catégories figurent, par exemple, les suivantes :

- *Instruments islamiques — dépôts* : dépôts traditionnels et transférables, et certificats de participation de divers types qui ne représentent pas une participation au capital permanent de l'institution financière et ne revêtent pas les caractéristiques de titres négociables.
- *Instruments islamiques — titres autres qu'actions* : certificats de participation

de divers types qui ont les caractéristiques de titres négociables et ne sont pas des participations au capital permanent de l'institution financière. Sont classés dans cette catégorie les certificats de placement les plus négociables qui font partie des passifs de la société financière.

- *Instruments islamiques — crédits* : instruments par lesquels une institution financière effectue des paiements anticipés, finance des opérations à risque ou des échanges commerciaux, ou fournit des fonds de roulement à ses clients. Peuvent être inclus dans cette catégorie les contrats de partenariat à court terme ou d'autre nature qui ne représentent pas des investissements permanents de l'institution financière, du type des prises de participation.
- *Instruments islamiques — actions et autres participations* : certificats de participation de divers types qui font partie des capitaux permanents de l'institution financière ou sont clairement représentatifs d'un partenariat entre un investisseur et la société financière.

APPENDICE 3. MODÈLES DE COMPTES DE PATRIMOINE SECTORIELS

Tableau 1 : Compte de patrimoine sectoriel de la banque centrale

Tableau 2 : Compte de patrimoine sectoriel des autres institutions de dépôts

Tableau 3 : Compte de patrimoine sectoriel des autres sociétés financières

Tableau 1. Compte de patrimoine sectoriel de la banque centrale					
Actifs	Stock d'ouverture	Opérations	Réévalu- tions	Autres change- ments de volume	Stock de clôture
Or monétaire et DTS	430	70	47	3	550
Or monétaire	303	26	28	3	360
DTS	127	44	19		190
Numéraire et dépôts	4635	1571	694		6900
Numéraire	29	15	3		47
Monnaie nationale					
Monnaies étrangères	29	15	3		47
Dépôts transférables	2605	654	391		3650
En monnaie nationale					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Non-résidents					
En monnaies étrangères	2605	654	391		3650
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Non-résidents	2605	654	391		3650
Autres dépôts	2001	902	300		3203
En monnaie nationale					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Non-résidents					
En monnaies étrangères	2001	902	300		3203
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Non-résidents	2001	902	300		3203
Titres autres qu'actions	7907	136	1186		9229
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières		347			347
Administration centrale	4105	-1109	616		3612
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques		250			250
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	3802	648	570		5020

Crédits	8665	969	990	-10	10614
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	1506	-136			1370
Autres sociétés financières	25	7			32
Administration centrale	409	2	14		425
Administrations d'États fédérés ou locales	33	-6			27
Sociétés non financières publiques	125	-23		-5	97
Autres sociétés non financières	42	2		-3	41
Autres secteurs résidents	17	-5		-2	10
Non-résidents	6508	1128	976		8612
Actions et autres participations	59		2		61
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	59		2		61
Autres sociétés financières					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					
Réserves techniques d'assurance	35	5	-1		39
Autres sociétés financières	16	2			18
Non-résidents	19	3	-1		21
Dérivés financiers	936	131	126		1193
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	75	37	9		121
Autres sociétés financières	46	-8	-3		35
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	35	26	5		66
Autres sociétés non financières	29	-15	2		16
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	751	91	113		955
Autres comptes à recevoir	172	8	-8		172
Crédits commerciaux et avances	106	17	-14		109
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	14	-6			8
Autres sociétés financières	23	4			27
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	19	-2			17
Autres sociétés non financières	22	8			30
Autres secteurs résidents		6			6
Non-résidents	28	7	-14		21
Autres	66	-9	6		63
Secteurs résidents	39	7	2		48
Non-résidents	27	-16	4		15
Actifs non financiers	1222	25	7	-7	1247
TOTAL DES ACTIFS	24061	2915	3043	-14	30005

	Stock	Opérations	Réévalua-	Autres change-	Stock de
Passifs	d'ouverture		tions	ments de volume	clôture
Circulation fiduciaire	4007	250			4257
Dépôts inclus dans la monnaie au sens large	3719	394	8	-3	4118
Dépôts transférables	3269	423	8	-3	3697
En monnaie nationale	69	20			89
Autres sociétés financières	21	7			28
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	48	13			61
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
En monnaies étrangères	3200	403	8	-3	3608
Autres sociétés financières	33	10	8	-3	48
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents	3167	393			3560
Autres dépôts	450	-29			421
En monnaie nationale	450	-29			421
Autres sociétés financières	70	5			75
Administrations d'États fédérés ou locales	230	-45			185
Sociétés non financières publiques	150	11			161
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
En monnaies étrangères					
Autres sociétés financières					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Dépôts exclus de la monnaie au sens large	13988	2170	-221	3	15940
Dépôts transférables	13809	2045	-238	3	15619
En monnaie nationale	13184	1578			14762
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	10479	1466			11945
Autres sociétés financières					
Administration centrale	1000	315			1315
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	1705	-203			1502
En monnaies étrangères	625	467	-238	3	857
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	500	138	-261	7	384
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	125	329	23	-4	473

Autres dépôts	179	125	17	321
En monnaie nationale	64	98		162
Banque centrale				
Autres institutions de dépôts	26	104		130
Autres sociétés financières				
Administration centrale				
Administrations d'États fédérés ou locales				
Sociétés non financières publiques				
Autres sociétés non financières				
Autres secteurs résidents				
Non-résidents	38	-6		32
En monnaies étrangères	115	27	17	159
Banque centrale				
Autres institutions de dépôts	66	1	10	77
Autres sociétés financières				
Administration centrale				
Administrations d'États fédérés ou locales				
Sociétés non financières publiques				
Autres sociétés non financières				
Autres secteurs résidents				
Non-résidents	49	26	7	82
Titres autres qu'actions inclus dans la monnaie au sens large				
En monnaie nationale				
Autres sociétés financières				
Administrations d'États fédérés ou locales				
Sociétés non financières publiques				
Autres sociétés non financières				
Autres secteurs résidents				
En monnaies étrangères				
Autres sociétés financières				
Administrations d'États fédérés ou locales				
Sociétés non financières publiques				
Autres sociétés non financières				
Autres secteurs résidents				
Titres autres qu'actions exclus de la monnaie au sens large	127	6		133
En monnaie nationale	127	6		133
Banque centrale				
Autres institutions de dépôts	50	11		61
Autres sociétés financières				
Administration centrale				
Administrations d'États fédérés ou locales				
Sociétés non financières publiques				
Autres sociétés non financières				
Autres secteurs résidents				
Non-résidents	77	-5		72
En monnaies étrangères				
Banque centrale				
Autres institutions de dépôts				
Autres sociétés financières				
Administration centrale				
Administrations d'États fédérés ou locales				
Sociétés non financières publiques				
Autres sociétés non financières				
Autres secteurs résidents				
Non-résidents				

Crédits	1105		1001		2106
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	1105		1001		2106
Réserves techniques d'assurance					
Droits nets des ménages sur les réserves d'assurance-vie					
Résidents					
Non-résidents					
Droits nets des ménages sur les fonds de pension					
Résidents					
Non-résidents					
Réserves primes et réserves sinistres					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					
Dérivés financiers	439	43	210		692
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	234	27	24	5	290
Autres sociétés financières	22	-5	5	-5	17
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	31	4	1		36
Autres sociétés non financières	26	-2	5		29
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	126	19	175		320
Autres comptes à payer	288	-9	-12	-14	253
Crédits commerciaux et avances	166	-3	5		168
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	32	-11			21
Autres sociétés financières	24	11			35
Administration centrale	16	7			23
Administrations d'États fédérés ou locales	14	-3			11
Sociétés non financières publiques	23	9			32
Autres sociétés non financières	21	-2			19
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	36	-14	5		27
Autres	122	-6	-17	-14	85
Secteurs résidents	69	6	16	-14	77
Non-résidents	53	-12	-33		8

Actions et autres participations	388	61	2057		2506
Apports des propriétaires	122				122
Bénéfices non distribués	95	52			147
Réserves générales et spéciales	46	9			55
Allocations de DTS	37		4		41
Réévaluations	88		2053		2141
TOTAL DES PASSIFS	24061	2915	3043	-14	30005
Pour mémoire					
Actifs					
1. Fonds en route (banque centrale uniquement)	133	45			178
2. Crédits : dont intérêts courus	170	42			212
3. Crédits : dont arriérés d'intérêts	1				2
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	1				2
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					
4. Crédits : dont pertes prévues	10				10
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	10				10
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					
Passifs					
1. Crédits : dont intérêts courus	2	1			3
2. Crédits : dont arriérés d'intérêts					
3. Actions et autres participations : valeur de marché, par secteur du détenteur	100				100
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale	100				100
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					

Tableau 2. Compte de patrimoine sectoriel des autres institutions de dépôts					
	Stock	Opérations	Réévaluations	Autres changements de volume	Stock
Actifs	d'ouverture				de clôture
Or monétaire et DTS					
Or monétaire					
DTS					
Numéraire et dépôts	26070	2161	2212	24	30467
Numéraire	1591	283	141	5	2020
Monnaie nationale	357	71	-2	2	428
Monnaies étrangères	1234	212	143	3	1592
Dépôts transférables	23119	1764	1874	13	26770
En monnaie nationale	9981	1528		11	11520
Banque centrale	9767	1562		1	11330
Autres institutions de dépôts	214	-34		10	190
Autres sociétés financières					
Non-résidents					
En monnaies étrangères	13138	236	1874	2	15250
Banque centrale	500	138	74	1	713
Autres institutions de dépôts	29	3	-1	1	32
Autres sociétés financières					
Non-résidents	12609	95	1801		14505
Autres dépôts	1360	114	197	6	1677
En monnaie nationale	41	105		3	149
Banque centrale	26	100		2	128
Autres institutions de dépôts	15	5		1	21
Autres sociétés financières					
Non-résidents					
En monnaies étrangères	1319	9	197	3	1528
Banque centrale	66	1	10		77
Autres institutions de dépôts	8	-2		3	9
Autres sociétés financières					
Non-résidents	1245	10	187		1442
Titres autres qu'actions	9432	132	147	18	9729
Banque centrale	50	11			61
Autres institutions de dépôts	85	4		2	91
Autres sociétés financières	32		3	1	36
Administration centrale	8796	111	99	6	9012
Administrations d'États fédérés ou locales	112	-9		2	105
Sociétés non financières publiques	4		-4	3	3
Autres sociétés non financières	13	8	-2	4	23
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	340	7	51		398

Crédits	98381	-173	607	-523	98292
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières	11	-5			6
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales	12	5			17
Sociétés non financières publiques	5696	200	66	-54	5908
Autres sociétés non financières	72034	-459	296	-296	71575
Autres secteurs résidents	20216	55	175	-175	20271
Non-résidents	412	31	70	2	515
Actions et autres participations	226	7	9	4	246
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières	65		-9		56
Sociétés non financières publiques	13		1		14
Autres sociétés non financières	24		1	1	26
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	124	7	16	3	150
Réserves techniques d'assurance	20				20
Autres sociétés financières	14	2			16
Non-résidents	6	-2			4
Dérivés financiers	155	4	14	4	177
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	45	-3	2	2	46
Autres sociétés financières	32	4	6		42
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	23	5	6		34
Autres sociétés non financières	20	10	5		35
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	35	-12	-5	2	20
Autres comptes à recevoir	314	12	3	5	334
Crédits commerciaux et avances	129	16		3	148
Banque centrale	32	2			34
Autres institutions de dépôts	23	-3			20
Autres sociétés financières	6	-2		1	5
Administration centrale	9	1			10
Administrations d'États fédérés ou locales	4	6			10
Sociétés non financières publiques	2	3			5
Autres sociétés non financières	33	10		2	45
Autres secteurs résidents	5	4			9
Non-résidents	15	-5			10
Autres	185	-4	3	2	186
Secteurs résidents	117	-18	3		102
Non-résidents	68	14		2	84
Actifs non financiers	15555	1246	213	-3	17011
TOTAL DES ACTIFS	150153	3389	3205	-471	156276

	Stock	Opérations	Réévaluations	Autres changements de volume	Stock
Passifs	d'ouverture				de clôture
Circulation fiduciaire					
Dépôts inclus dans la monnaie au sens large	91437	2775	2520		96732
Dépôts transférables	39418	4120	31		43569
En monnaie nationale	39216	4118			43334
Autres sociétés financières	8675	867			9542
Administrations d'États fédérés ou locales	436	44			480
Sociétés non financières publiques	6510	826			7336
Autres sociétés non financières	12944	1312			14256
Autres secteurs résidents	10651	1069			11720
En monnaies étrangères	202	2	31		235
Autres sociétés financières	34	3	5		42
Administrations d'États fédérés ou locales	12	1	2		15
Sociétés non financières publiques	24	-3	4		25
Autres sociétés non financières	78	8	12		98
Autres secteurs résidents	54	-7	8		55
Autres dépôts	52019	-1345	2489		53163
En monnaie nationale	35429	-1708			33721
Autres sociétés financières	37	4			41
Administrations d'États fédérés ou locales	46	-2			44
Sociétés non financières publiques	103	12			115
Autres sociétés non financières	12367	-1744			10623
Autres secteurs résidents	22876	22			22898
En monnaies étrangères	16590	363	2489		19442
Autres sociétés financières	23	5	3		31
Administrations d'États fédérés ou locales	8		1		9
Sociétés non financières publiques	17	-3	3		17
Autres sociétés non financières	2645	14	397		3056
Autres secteurs résidents	13897	347	2085		16329
Dépôts exclus de la monnaie au sens large	3595	206	159		3960
Dépôts transférables	2524	155	46		2725
En monnaie nationale	2210	128			2338
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	216	14			230
Autres sociétés financières	277	-12			265
Administration centrale	35	3			38
Administrations d'États fédérés ou locales	14	-2			12
Sociétés non financières publiques	52	5			57
Autres sociétés non financières	278	-7			271
Autres secteurs résidents	168	9			177
Non-résidents	1170	118			1288
En monnaies étrangères	314	27	46		387
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	35	8	5		48
Autres sociétés financières	27	-6	4		25
Administration centrale	3				3
Administrations d'États fédérés ou locales	16	8	2		26
Sociétés non financières publiques	34	-12	5		27
Autres sociétés non financières	84	14	13		111
Autres secteurs résidents	88	-7	13		94
Non-résidents	27	22	4		53

Autres dépôts	1071	51	113		1235
En monnaie nationale	310	15			325
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	15	-4			11
Autres sociétés financières	5	3			8
Administration centrale	9	-5			4
Administrations d'États fédérés ou locales	3	4			7
Sociétés non financières publiques	4	7			11
Autres sociétés non financières	7	-6			1
Autres secteurs résidents	9	9			18
Non-résidents	258	7			265
En monnaies étrangères	761	36	113		910
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	8	11	1		20
Autres sociétés financières	3	5			8
Administration centrale	9	-5	1		5
Administrations d'États fédérés ou locales	5	3	1		9
Sociétés non financières publiques	2				2
Autres sociétés non financières	4	2	1		7
Autres secteurs résidents	7	-4	1		4
Non-résidents	723	24	108		855
Titres autres qu'actions inclus dans la monnaie au sens large	27097	37	4167		31301
En monnaie nationale	26426	27	4041		30494
Autres sociétés financières	77	6	17		100
Administrations d'États fédérés ou locales	9	-2	1		8
Sociétés non financières publiques	458	7	80		545
Autres sociétés non financières	13425	29	2044		15498
Autres secteurs résidents	12457	-13	1899		14343
En monnaies étrangères	671	10	126		807
Autres sociétés financières	24	2	7		33
Administrations d'États fédérés ou locales	12	-5	2		9
Sociétés non financières publiques	15	7	4		26
Autres sociétés non financières	275	22	51		348
Autres secteurs résidents	345	-16	62		391
Titres autres qu'actions exclus de la monnaie au sens large	1705	111	338	11	2165
En monnaie nationale	1218	75	252	10	1555
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	35	2	5		42
Autres sociétés financières	74	2	14	2	92
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales	12	3	2		17
Sociétés non financières publiques	45	-3	11	1	54
Autres sociétés non financières	87	-2	19	4	108
Autres secteurs résidents	96	95	24		215
Non-résidents	869	-22	177	3	1027
En monnaies étrangères	487	36	86	1	610
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	55	10	13		78
Autres sociétés financières	32	9	5		46
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales	24	-6	9		27
Sociétés non financières publiques	43	12	6		61
Autres sociétés non financières	55	4	12	1	72
Autres secteurs résidents	62	-7	9		64
Non-résidents	216	14	32		262

Crédits	2147	22	-2	3	2170
Banque centrale	1506	22			1528
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale	45			1	46
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	596		-2	2	596
Réserves techniques d'assurance					
Droits nets des ménages sur les réserves d'assurance-vie					
Résidents					
Non-résidents					
Droits nets des ménages sur les fonds de pension					
Résidents					
Non-résidents					
Réserves primes et réserves sinistres					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					
Dérivés financiers	340	-1	95	6	440
Banque centrale	75	5	15		95
Autres institutions de dépôts	45	-8	33	3	73
Autres sociétés financières	12	2	-2		12
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	14	7		2	23
Autres sociétés non financières	23	-5	-1		17
Autres secteurs résidents	59	12	19		90
Non-résidents	112	-14	31	1	130
Autres comptes à payer	3732	151	-12	-537	3334
Crédits commerciaux et avances	106	22		3	131
Banque centrale	14	4			18
Autres institutions de dépôts	23	6			29
Autres sociétés financières	4	8			12
Administration centrale	7	5			12
Administrations d'États fédérés ou locales	5	3			8
Sociétés non financières publiques	6	-3		1	4
Autres sociétés non financières	15	-9		2	8
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	32	8			40

Autres	3626	129	-12	-540	3203
Secteurs résidents	1873	-125		-540	1208
Non-résidents	1753	254	-12		1995
Actions et autres participations	20100	88	-4060	46	16174
Apports des propriétaires	7896			24	7920
Bénéfices non distribués	6342	76		12	6430
Réserves générales et spéciales	4732	12		10	4754
Allocations de DTS					
Réévaluations	1130		-4060		-2930
TOTAL DES PASSIFS	150153	3389	3205	-471	156276
Pour mémoire					
Actifs					
1. Fonds en route (banque centrale uniquement)					
2. Crédits : dont intérêts courus	1960	30			1990
3. Crédits : dont arriérés d'intérêts	19				16
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	2				2
Autres sociétés non financières	6				4
Autres secteurs résidents	8				7
Non-résidents	3				3
4. Crédits : dont pertes prévues	143				132
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	10				8
Autres sociétés non financières	70				64
Autres secteurs résidents	60				57
Non-résidents	3				3
Passifs					
1. Crédits : dont intérêts courus	12				12
2. Crédits : dont arriérés d'intérêts	2				2
3. Actions et autres participations : valeur de marché,	4500		450		4950
par secteur du détenteur					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	150	-50	15		115
Autres sociétés financières	350		35		385
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents	2500	50	250		2800
Non-résidents	1500		150		1650

Tableau 3. Compte de patrimoine sectoriel des autres sociétés financières					
Actifs	Stock d'ouverture	Opérations	Réévalu- tions	Autres change- ments de volume	Stock de clôture
Or monétaire et DTS					
Or monétaire					
DTS					
Numéraire et dépôts	11314	-1	325	-24	11614
Numéraire	885	8	117	-5	1005
Monnaie nationale	123	-14		-2	107
Monnaies étrangères	762	22	117	-3	898
Dépôts transférables	10150	43	183	-13	10363
En monnaie nationale	8947	58		-11	8994
Banque centrale	19	2		-1	20
Autres institutions de dépôts	8928	56		-10	8974
Autres sociétés financières					
Non-résidents					
En monnaies étrangères	1203	-15	183	-2	1369
Banque centrale	31	3	6	-1	39
Autres institutions de dépôts	61	6	10	-1	76
Autres sociétés financières					
Non-résidents	1111	-24	167		1254
Autres dépôts	279	-52	25	-6	246
En monnaie nationale	112	-28		-3	81
Banque centrale	70	-22		-2	46
Autres institutions de dépôts	42	-6		-1	35
Autres sociétés financières					
Non-résidents					
En monnaies étrangères	167	-24	25	-3	165
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	26	13	4	-3	40
Autres sociétés financières					
Non-résidents	141	-37	21		125
Titres autres qu'actions	114533	7252	1833	-18	123600
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	207	15	4	-2	224
Autres sociétés financières	71	16	2	-1	88
Administration centrale	22676	458	12	-6	23140
Administrations d'États fédérés ou locales	3269	132	4	-2	3403
Sociétés non financières publiques	3024	-145	6	-3	2882
Autres sociétés non financières	72897	5563	8	-4	78464
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	12389	1213	1797		15399

Crédits	13760	54	92	-76	13830
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières	22	4			26
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	5402	-167	15	-30	5220
Autres sociétés non financières	4567	146	10	-25	4698
Autres secteurs résidents	3257	88	8	-19	3334
Non-résidents	512	-17	59	-2	552
Actions et autres participations	118	11	3	-6	126
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	12	11	2	-2	23
Autres sociétés financières	8				8
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières	56	7	-8	-1	54
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	42	-7	9	-3	41
Réserves techniques d'assurance	25	3			28
Autres sociétés financières	18	2			20
Non-résidents	7	1			8
Dérivés financiers	135	30	6	-4	167
Banque centrale	22	9			31
Autres institutions de dépôts	12	25	-1	-2	34
Autres sociétés financières	33	-6			27
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales	2	4			6
Sociétés non financières publiques	12	3			15
Autres sociétés non financières	22	-10			12
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	32	5	7	-2	42
Autres comptes à recevoir	1006	47	-21	-5	1027
Crédits commerciaux et avances	121	7	-1	-3	124
Banque centrale	24	3			27
Autres institutions de dépôts	4	1			5
Autres sociétés financières	14	5	1	-1	19
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales	17	11	-4		24
Sociétés non financières publiques	13	7			20
Autres sociétés non financières	22	-8	2	-2	14
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	27	-12			15
Autres	885	40	-20	-2	903
Secteurs résidents	155	24	-4		175
Non-résidents	730	16	-16	-2	728
Actifs non financiers	11111	33	-6	-2	11136
TOTAL DES ACTIFS	152002	7429	2232	-135	161528

	Stock d'ouverture	Opérations	Réévalu- tions	Autres change- ments de volume	Stock de clôture
Passifs					
Circulation fiduciaire					
Dépôts inclus dans la monnaie au sens large					
Dépôts transférables					
En monnaie nationale					
Autres sociétés financières					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
En monnaies étrangères					
Autres sociétés financières					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Autres dépôts					
En monnaie nationale					
Autres sociétés financières					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
En monnaies étrangères					
Autres sociétés financières					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Dépôts exclus de la monnaie au sens large					
Dépôts transférables					
En monnaie nationale					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					

En monnaies étrangères					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					
Autres dépôts					
En monnaie nationale					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					
En monnaies étrangères					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
Non-résidents					
Titres autres qu'actions inclus dans la monnaie au sens large					
En monnaie nationale					
Autres sociétés financières					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					
En monnaies étrangères					
Autres sociétés financières					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières					
Autres secteurs résidents					

Titres autres qu'actions exclus de la monnaie au sens large	418	72	-64	-11	415
En monnaie nationale	372	44	-50	-10	356
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	3	6			9
Autres sociétés financières	59	26	-13	-2	70
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales	21	-6			15
Sociétés non financières publiques	45	-12	-4	-1	28
Autres sociétés non financières	112	9	-16	-4	101
Autres secteurs résidents	77	14			91
Non-résidents	55	7	-17	-3	42
En monnaies étrangères	46	28	-14	-1	59
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières	12	10	-4		18
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales	6	2	-2		6
Sociétés non financières publiques	7	3	-3		7
Autres sociétés non financières	9	8	-1	-1	15
Autres secteurs résidents	8	4	-2		10
Non-résidents	4	1	-2		3
Crédits	74	7	7	-3	85
Banque centrale	25	-7	4		22
Autres institutions de dépôts	11	-3			8
Autres sociétés financières	22	10			32
Administration centrale			1	-1	
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières	5	4	-2		7
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	11	3	4	-2	16

Réserves techniques d'assurance	139369	7124	1661		148154
Droits nets des ménages sur les réserves d'assurance-vie	31122	2377			33499
Résidents	22357	2221			24578
Non-résidents	8765	156			8921
Droits nets des ménages sur les fonds de pension	100211	4387	1661		106259
Résidents	99999	4365	1620		105984
Non-résidents	212	22	41		275
Réserves primes et réserves sinistres	8036	360			8396
Banque centrale	16	5			21
Autres institutions de dépôts	14	9			23
Autres sociétés financières	18	7			25
Administration centrale	16	3			19
Administrations d'États fédérés ou locales	11	6			17
Sociétés non financières publiques	45	12			57
Autres sociétés non financières	1785	124			1909
Autres secteurs résidents	4875	89			4964
Non-résidents	1256	105			1361
Dérivés financiers	134	32	27	-8	185
Banque centrale	46	9	5		60
Autres institutions de dépôts	32	12	8	-3	49
Autres sociétés financières	33	-7	7	-2	31
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	4	5	3	-2	10
Autres sociétés non financières	7		1		8
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	12	13	3	-1	27
Autres comptes à payer	671	73	66	-67	743
Crédits commerciaux et avances	121	12		-3	130
Banque centrale	23	2			25
Autres institutions de dépôts	6	4			10
Autres sociétés financières	14	-6			8
Administration centrale	11	8			19
Administrations d'États fédérés ou locales	7	-3			4
Sociétés non financières publiques	8	5		-1	12
Autres sociétés non financières	37	-7		-2	28
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	15	9			24
Autres	550	61	66	-64	613
Secteurs résidents	187	27	56	-64	206
Non-résidents	363	34	10		407
Actions et autres participations	11336	121	535	-46	11946
Apports des propriétaires	5676			-24	5652
Bénéfices non distribués	4572	109		-12	4669
Réserves générales et spéciales	432	12		-10	434
Allocations de DTS					
Réévaluations	656		535		1191
TOTAL DES PASSIFS	152002	7429	2232	-135	161528

Pour mémoire					
Actifs					
1. Fonds en route (banque centrale uniquement)					
2. Crédits : dont intérêts courus	275	5			280
3. Crédits : dont arriérés d'intérêts	16				17
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales	2				1
Sociétés non financières publiques	6				7
Autres sociétés non financières	7				8
Autres secteurs résidents					
Non-résidents	1				1
4. Crédits : dont pertes prévues	12				15
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts					
Autres sociétés financières					
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques	4				5
Autres sociétés non financières	5				6
Autres secteurs résidents	2				3
Non-résidents	1				1
Passifs					
1. Crédits : dont intérêts courus	3	1			4
2. Crédits : dont arriérés d'intérêts	1				2
3. Actions et autres participations : valeur de marché,	2900		290		3190
par secteur du détenteur					
Banque centrale					
Autres institutions de dépôts	400		40		440
Autres sociétés financières	200	100	20		320
Administration centrale					
Administrations d'États fédérés ou locales					
Sociétés non financières publiques					
Autres sociétés non financières	800	100	80		980
Autres secteurs résidents	1000	-200	100		900
Non-résidents	500		50		550